

Conditions d'utilisation & de remboursement des bons d'achat

Principe :

Dans le cadre d'offres promotionnelles, PICWICTOYS fait bénéficier ses clients lors d'achat de certains produits identifiés dans ses documents publicitaires (comme le Catalogue de Noël, etc.), de remises différées qui représentent un pourcentage ou une valeur en euros. Ces remises se présentent sous forme d'un ou plusieurs bon(s) d'achat, qui sera/ont à valoir soit dès le lendemain de l'achat pour un achat ultérieur fait exclusivement dans tous les magasins PICWICTOYS en France et sur picwictoys.com, soit aux dates indiquées dans les documents publicitaires. Dans tous les cas, la date de validité de chaque bon d'achat débute et s'achève à la date indiquée sur chaque coupon remis en caisse.

Cette offre est proposée uniquement aux « consommateurs » selon la définition faite par le Code de la Consommation.

Une offre promotionnelle n'est pas cumulable avec toute autre offre en cours quelle qu'elle soit (immédiate ou différée).

Tout produit donnant lieu à la remise d'un ou plusieurs bons d'achat est vendu en quantité limitée : un même client ne pourra pas prétendre à plus de cinq (5) produits identiques par jour.

Conditions d'utilisation des bons d'achat :

Le ou les bon(s) d'achat seront remis en caisse lors de la transaction, c'est-à-dire au moment même de l'achat du (ou des) produit(s) concerné(s) par l'offre.

Tout bon d'achat sera valable sur tous les produits du magasin et du site picwictoys.com, à l'exclusion de ceux indiqués sur le document publicitaire ; il s'agira principalement des produits soldés, des produits avec remise différée ou immédiate, des consoles vidéo, des couches, des livres, des frais de livraison et des cartes cadeaux, voire s'il ne s'agit pas d'une offre liée à la détention de la carte de fidélité.

Les bons d'achat ne pourront pas être cumulables avec d'autre(s) bon(s) d'achat (ou bon(s) de réduction) sauf indication contraire figurant dans le document publicitaire. Le cas échéant, d'une part, **le nombre de bon(s) d'achat ne pourra pas être supérieur au nombre d'article(s) acheté(s) et** d'autre part, **la valeur de chaque bon ne pourra excéder la valeur unitaire de l'article acheté.**

Attention, certains bons peuvent expirer un dimanche et tous nos magasins ne sont pas ouverts le dimanche ; il convient donc de veiller à utiliser le ou les bons d'achat avant la date d'expiration. A cet effet, vous pouvez consulter les jours d'ouverture sur notre site internet www.picwictoys.com. Passé sa date de validité, aucune rétroactivité ne sera réalisable, ni même le lendemain.

Tout bon d'achat est utilisable en une seule fois et ne peut être cédé à titre onéreux, ni échangé et ni remboursé – totalement ou partiellement - en espèce ou en avoir. Aucun rendu de monnaie ne sera jamais effectué.

Aucune contestation postérieure au passage en caisse ne sera prise en compte.

Conditions de remboursement d'un achat dans le cadre d'une offre avec remise de bon d'achat :

Dans le cadre particulier d'une demande de remboursement d'un achat ayant donné lieu à la remise d'un ou de plusieurs bons d'achat, notre client sera alors assujéti à la restitution desdits bons d'achat.

Dans l'hypothèse où un client serait dans l'impossibilité de restituer le(s) bon(s) d'achat, le montant du remboursement à effectuer serait donc calculé sur la différence entre le prix TTC de l'achat sur le ticket de caisse et la valeur totale ou cumulée du/des bons d'achat perçus.

PICWICTOYS n'engage pas sa responsabilité et ne rééditera par conséquent pas de nouveau bon(s) d'achat en cas de vol ou de perte de son/ses bon(s) par notre client.

Loi applicable et interprétation :

En cas de contradiction entre une promotion découlant d'un document publicitaire (catalogue) et le présent règlement, la première prévaudra. Les présentes « Conditions d'Utilisation et de Remboursement des Bons d'achat » sont exclusivement régies par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation des présentes sera tranchée amiablement entre les parties, le cas échéant par le Médiateur Medicys (voir les coordonnées et modalités de médiation à l'accueil du magasin), voire en dernier recours, par les instances Françaises compétentes, dans le respect de la législation française en vigueur.

